



LE BRUIT N° 02

DE SUD-Solidaires BPCE-IT



Le 9 novembre 2015

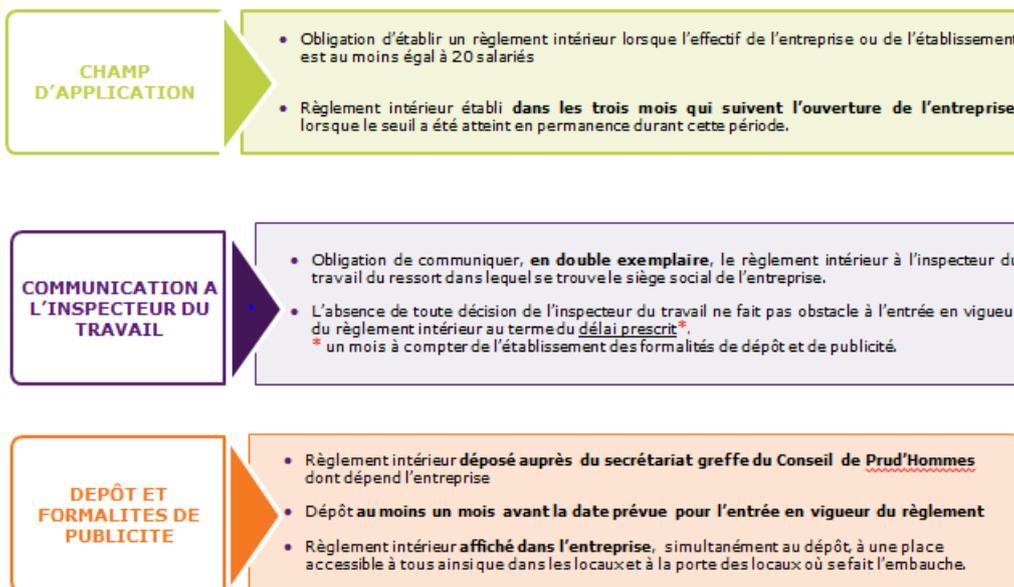
« On note la question et on reviendra vers vous »

.... Le retour !

Le Lundi 9 novembre s'est tenue la première Commission « Comité d'Entreprise » : 4 points à l'ordre du jour que les participants découvrent à l'ouverture de la séance, à savoir un projet de règlement intérieur, un point sur les effectifs, un point sur les reclassements en cours, et pour finir les modalités de versement du 13^{ème} mois en 2015 et dans le futur.

1) Le projet du règlement intérieur :

Sur ce premier sujet, une unique diapo sur les obligations légales relatives au règlement intérieur des entreprises :



La direction a ajouté que ce règlement intérieur sera provisoire puisqu'il ne pourra être soumis à avis des représentants du personnel (élu(e)s CE et CHSCT) qu'après les élections professionnelles.

2) Point sur les effectifs au 31/10/2015 :

La population de BPCE-IT au 31/10/2015 est composée de 934 personnes dont :

- ✓ 97,5% CDI présents (actifs) c'est-à-dire 911 salariés.
- ✓ 0,1% CDI en contrat suspendu.
- ✓ 2,3% de personnel temporaire.

On compte parmi les CDI actifs :

- ✓ 19% de femmes et 81% d'hommes.
- ✓ 82% de cadres et 18% de non cadres.

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES

DANS LES BANQUES POPULAIRES ET LES CAISSES D'ÉPARGNE www.sudbpce.com



LE BRUIT N° 02 DE SUD-Solidaires BPCE-IT

La répartition des salariés par site nous est fournie en pourcentage sous forme graphique et est, nous semble-t-il, à revoir car les arrondis font que sur certains sites l'affichage est de zéro % malgré la présence de salariés sur ces sites ! SUD-Solidaires demande la présentation de cette répartition en nombre de salariés. La direction « note la remarque et reviendra vers nous ».

SUD-Solidaires demande à connaître le nombre de collègues des anciens opérateurs missionnés chez BPCE-IT (par exemple ceux avec la mention « FF » dans l'organigramme, ayant conservé leur contrat de travail d'origine et ayant reçu un courrier de mission à BPCE-IT). La direction « note la remarque et reviendra vers nous ».

3) Point sur les reclassements en cours :

- A « J Zéro » (c'est-à-dire le 15/10/2015) : **1 178 situations traitées.**

	IT-CE	i-BP	BPCE	Albiant	Natixis	Total
Accept. Gpes 100%	75%	87%	100%	69%	97%	879 (80%)
Accept. Gpes partiels	72%	84%	-	-	-	82 (7.6%)
Total accept.	76%	86%	100%	69%	97%	961 (81%)
Refus *	24%	13%	0%	31%	2%	217 (18%)
Total situations traitées à J0	666 (99%)	414 (99%)	11 (100%)	13 (100%)	74 (99%)	1 178 (99%)

Concernant les 217 refus :

- i-BP : 54 refus dont 15 CFC (= Congés Fin de Carrière)
- IT-CE : 158 refus dont 28 CFC (chiffres au 28/10)

- Pour une entrée dans BPCE-IT planifiée au 1^{er} décembre 2015 : 10 situations sont en cours de finalisation
- « 173 ou 174 » salariés vont bénéficier d'une seconde proposition de reclassement (car ayant refusé la première proposition et n'étant pas entrés dans un dispositif de congé de fin de carrière).

4) Versement du 13^{ème} Mois :

La direction a fait le choix de reconduire les usages de BPCE-SA, contrairement à ce qui se passait chez IT-CE, i-BP et ALBIANT IT (ces derniers n'ayant pas auparavant de 13^{ème} mois), dès 2016, 50% versé en juin et le solde en décembre.

Pour le versement du 13^{ème} mois en décembre 2015, la direction a prévu de l'inclure avec le dernier salaire de l'année. On demande si ce versement ne pourrait pas se faire de manière anticipée c'est-à-dire autour du 15 décembre. La direction « note la demande et reviendra vers nous ».

5) Questions diverses :

- Questions concernant l'organigramme de présentation de BPCE-IT :
Que sont devenu les salariés labellisés « FF » sur cet organigramme ?
Aura-t-on un organigramme complet avec l'ensemble des salariés, car pour l'instant il s'arrête aux responsables de services et dans notre travail quotidien nous avons besoin de savoir où sont passés nos collègues. Il pourrait d'ailleurs être utile d'y faire figurer aussi les B.A.L Outlook des salariés. Une question concernant le nombre de collègues prestataires actuellement dans BPCE-IT, La direction « note les questions et reviendra vers nous ». (*On verra bien !!!*).
- Maintien des accords des ex opérateurs : Mr Monteils confirme nos craintes, à savoir que, contrairement à ce qui avait été annoncé par Mr Goré pour les ex-IT-CE, les accords des entreprises d'origine ne resteront pas tous en vigueur pendant 15 mois maximum en attendant la finalisation de nouveaux accords. Nous avons un accord égalité professionnelle H/F, un accord IRP transitoire et un accord sur le Télétravail, finalement ceux-ci ne seront pas respectés car ils sont pour l'instant gelés ou dans notre jargon en « FROZEN ZONE » ... (*on peut faire mieux comme réponse*)...
Pour finir sur une note positive, concernant l'égalité professionnelle, la direction respectera le code du travail. (*Ouf !*)

SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES

DANS LES BANQUES POPULAIRES ET LES CAISSES D'EPARGNE www.sudbpce.com